

Bilans d'approvisionnement agroalimentaires

Méthodologie

Les bilans d'approvisionnement nationaux sont élaborés par les États membres de l'Union européenne sur la base de concepts communautaires proposés par Eurostat dans le cadre des groupes de travail ad hoc du Comité de statistique agricole. Chaque année, les bilans d'approvisionnement sont élaborés pour les principaux produits agricoles par le Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SSP). La Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) réalise de son côté le bilan du vin. Les bilans nationaux sont agrégés et consolidés par Eurostat pour produire les bilans communautaires.

L'objet du bilan d'approvisionnement est de mettre en regard les ressources d'un produit (stocks de début, production, importations) avec ses utilisations (utilisations intérieures, exportations, stocks finaux). Cette mise en regard porte sur la campagne agricole du produit et est réalisée en quantités physiques.

Ces informations sont utiles au suivi de l'équilibre des marchés dans le contexte spécifique des productions agricoles caractérisées par de fortes fluctuations de la production (effets du climat sur les productions végétales) et parfois de la consommation (crises sanitaires pour les productions animales). La connaissance de l'évolution des différents postes permet aux pouvoirs publics de prendre à court terme des mesures de gestion des marchés et, à plus long terme, d'orienter la Politique Agricole Commune.

Consommation et indépendance alimentaire

Les bilans permettent de déterminer, tant au niveau national que communautaire, la consommation annuelle apparente par habitant pour les principales denrées alimentaires et d'en suivre l'évolution. Dans un bilan, la consommation humaine est l'une des composantes de l'utilisation intérieure.

Les bilans permettent également de calculer pour chaque produit la part des utilisations intérieures couverte par la production nationale : c'est le taux d'approvisionnement. Ce ratio témoigne de l'indépendance et de la sécurité d'approvisionnement d'un pays pour les produits qu'il est capable de produire.

Les tableaux de ces deux ratios sur longue période accompagnent la plupart des bilans.

Inventaire des sources et des méthodes pour le calcul du bilan d'approvisionnement

Le bilan d'approvisionnement pour un produit est un tableau récapitulatif qui exprime l'équilibre entre les ressources et les emplois. Le tableau des ressources en produits indique l'origine des ressources disponibles pour chaque produit : stocks de début, production utilisable, importations. Ces ressources sont utilisées comme exportations, utilisations intérieures, stocks de fin : elles apparaissent alors dans le tableau des emplois. Les emplois en utilisations intérieures sont eux-mêmes ventilés en différents postes suivant les bilans : semences ou œufs à couvrir, pertes, alimentation animale, usages industriels, transformation, consommation humaine. Établi en volume (milliers de tonnes ou d'hectolitres), le bilan est constitué pour une période de douze mois, l'année civile ou l'année de campagne.

Des sources multiples

Les enquêtes statistiques du SSP, les données des Douanes et celles de FranceAgriMer (FAM : organisme issu de la fusion des Offices nationaux interprofessionnels) constituent les sources de base en matière de collecte des données des bilans alimentaires. Ces seules données statistiques permettent généralement de

bien identifier les postes du bilan en production (SSP), échanges extérieurs (Douanes) et principaux stocks (SSP, FAM).

Par contre, pour reconstituer les composantes de l'utilisation intérieure en semences, pertes, alimentation animale, usages industriels, transformation et consommation humaine, il convient de collecter des informations auprès des syndicats et fédérations professionnelles, instituts techniques ou économiques et des grandes entreprises agroalimentaires.

Les évaluations respectives des différents postes (stock de début, production, importations, exportations, utilisations intérieures et stock final) étant menées de façon autonome, il est néanmoins nécessaire de réduire les divergences. S'il subsiste un écart, l'équilibre est en général réalisé à partir d'un poste d'emploi de l'utilisation intérieure si l'on estime que les autres postes d'emplois sont correctement évalués.

Des degrés d'agrégation différents

Si la structure du bilan reste toujours la même, par contre le contenu des postes du bilan peut ne pas avoir la même portée. Outre le produit de base, il existe de nombreux produits qui sont constitués à partir de celui-ci. Pour avoir une connaissance aussi complète que possible du marché d'un produit de base, il convient de prendre en compte dans les postes du bilan non seulement les quantités du produit de base qui demeurent à l'état brut mais aussi celles qui sont transformées par l'industrie pour être utilisées en France (achats des ménages et de l'industrie), échangées avec l'étranger sous un aspect transformé ou bien encore stockées.

Les bilans sont élaborés pour les produits de base et, dans la plupart des cas, pour les produits transformés. Ils peuvent être présentés sous différentes formes : pour un seul produit (le produit de base, le produit transformé) sous la forme d'un bilan simple (appelé aussi bilan de marché), ou pour un produit et ses transformations sous la forme d'un bilan agrégé (appelé aussi bilan d'approvisionnement).

Élaboration de bilans simples (ou bilans de marché)

Les données relatives à la matière première à l'état brut et aux principaux produits transformés obtenus à partir de la matière première sont traitées dans des bilans séparés. Ces bilans sont relatifs chacun à un produit bien défini. Le lien entre le bilan du produit agricole à l'état brut et les bilans de produits transformés, dont les productions sont le résultat de la transformation du produit agricole brut, est le poste « transformation », poste d'emploi du bilan du produit agricole brut.

Le poste « transformation » sert à enregistrer les quantités de produit agricole brut utilisées par les industries de la première transformation pour assurer les productions des produits transformés, elles-mêmes portées au poste « production », poste de ressource des bilans de produits transformés.

Par cette approche, l'évaluation des emplois des produits transformés est faite au niveau des bilans des produits transformés à partir de leur production, commerce extérieur et variation des stocks. Cette présentation est plus spécialement retenue lorsque l'on s'intéresse aux marchés et à la consommation humaine sur le territoire français des produits de première transformation, comme c'est le cas pour les huiles végétales (issues de graines oléagineuses) ou du sucre (issu de la betterave et de la canne à sucre).

Bilan du colza en équivalent grain (1000t)

Campagne 2006/2007

	Bilan graines	Bilan huile	Bilan tourteau
PRODUCTION	4144	925	1247
IMPORTATIONS	107	216	532
STOCKS DE DEBUT	468	74	84

TOTAL RESSOURCES =	4719	1215	1863
EMPLOIS			
EXPORTATIONS	1834	358	130
STOCKS FINAUX	377	58	78
UTILISATION INTERIEURE	2508	799	1655
- alimentation animale	336	70	1655
- usages industriels		422	0
- dont EMHV		417	
- transformation	2172	19	
- consommation humaine	0	288	0

Élaboration d'un bilan agrégé (ou bilan d'approvisionnement)

Le bilan agrégé du produit agricole est représentatif d'un ensemble de produits qui ont en commun d'être issus de la même matière première agricole, comme c'est le cas pour les céréales. Le poste de la consommation prend alors en compte l'utilisation des produits transformés dans les échanges extérieurs, et les stocks. On collecte donc les données de production, commerce extérieur et stocks relatifs au produit de base et aux produits transformés les plus importants (produits de première transformation, voire de seconde transformation), que l'on convertit en équivalent produit de base à l'aide des coefficients de conversion. Puis l'on ventile chaque production entre les postes d'emplois intérieurs. Pour finir, on consolide le bilan du produit de base avec celui de chacun des produits transformés.

Les coefficients de conversion

Les données relatives à chaque produit, produit agricole brut et produits transformés, sont exprimées chacune dans leur poids de produit et doivent être converties dans une unité commune (l'équivalent produit) avant d'être agrégées. Pour convertir les quantités de chaque produit transformé, on leur attribue un coefficient technique de conversion. Ce sont ceux proposés par Eurostat qui sont le plus souvent employés. Le coefficient de conversion est égal au tonnage de produit brut nécessaire pour produire une tonne de produit transformé. Cette conversion néglige donc par construction les éventuels coproduits. Les tableaux des coefficients de conversion actualisés accompagnent la plupart des bilans.

L'affectation des produits transformés aux postes d'emplois

Le produit agricole brut est utilisé par différentes filières qui produisent des produits transformés destinés à des usages distincts et dont la consommation n'est pas connue pour la plupart.

En général, il y a un produit principal par filière et quelques coproduits (destinés à l'alimentation animale). Leurs productions sont bien suivies, en particulier dans l'enquête Prodcom (enquête statistique communautaire portant sur la production industrielle commercialisée en volume par produit). Les mises en œuvre de la matière première agricole destinées à assurer ces productions sont également connues. Elles peuvent aussi être reconstituées à l'aide des coefficients de conversion.

On détermine ensuite, au niveau de chaque filière, la répartition des ventes sur le marché intérieur de la production du produit de première transformation, exprimée en poids de matière première. S'agissant des principaux produits de l'agroalimentaire, cette information est souvent connue des organismes professionnels. On obtient ainsi pour chacune des filières la clef de répartition de la matière première agricole utilisée en première transformation entre les postes consommation humaine, utilisations industrielles, alimentation animale et éventuellement transformation.

Lorsqu'il y a plusieurs niveaux de transformation dans la filière, la clef de répartition des ventes de la filière doit tenir compte des effets propres à chaque niveau de transformation.

Une fois les ventes de chaque filière ventilées entre postes d'emploi intérieur selon leurs clefs de répartition, il faut, pour terminer, intégrer l'effet des échanges extérieurs et de la variation des stocks des produits de première transformation (et éventuellement de deuxième transformation) sur les postes d'emploi intérieur. Cet effet est calculé en équivalent matière première à l'aide des coefficients de conversion de chaque produit transformé. Le solde de cet effet (stock de début + importations – exportations – stock final) vient ensuite corriger les utilisations intérieures précédemment calculées du bilan du produit agricole.

Bilan du blé tendre en équivalent grain (1000t) Campagne 2006/2007

	Bilans Grains	Effets des principaux produits transformés sur l'utilisation intérieure des grains				Effet total	Bilan grains et effets des produits transformés
		Farine	Malt	Amidon	Glucose		
PRODUCTION UTILISABLE	33 264						33 264
IMPORTATIONS	136	192	1	124	245	562	698
STOCKS DE DEBUT	2 803	153	nd	5	43	201	3 004
TOTAL RESSOURCES = EMPLOIS	36 203	345	1	129	288	762	36 965
EXPORTATIONS	13 860	730	66	176	1 021	1 993	15 853
STOCKS FINAUX	2 524	154	nd	7	41	202	2 726
UTILISATION INTERIEURE	19 819	-540	-69	-54	-774	-1 437	18 382
- semences	667					0	667
- pertes	296					0	296
- alimentation animale	10 134	-11		-3	-15	-30	10 105
- usages industriels	1 800		-69	-46	-294	-409	1 391
- transformation (Alcool)	376	0	0	0	0	0	376
- alcool pour carburants	140	0	0	0	0	0	140
- alcool hors carburants	236	0	0	0	0	0	236
- transformation (Huile)							
- consommation humaine (Brute)	6 921	-529	0	-5	-464	-998	5 923

dont mises en œuvre pour la meunerie, la malterie, et l'amidonnerie

Pour chaque produit transformé, le solde est réparti entre les postes d'emploi intérieur à l'aide de la clef de répartition des ventes du produit sur le marché intérieur.

Si la ventilation des produits transformés entre les postes d'emplois du bilan du produit agricole est parfois complexe à réaliser (cas des céréales), elle peut être plus simple dans d'autres cas, soit parce que les produits transformés ont peu d'importance (protéagineux), soit parce qu'ils sont destinés à un usage unique (fruits et légumes : les produits transformés sont destinés en totalité à la consommation humaine en France).

Traitement du coproduit

En sus du produit transformé principal, la transformation de la matière première agricole engendre un ou plusieurs autres produits dits « coproduits ». Le coproduit a généralement un intérêt économique moindre que le produit principal. De plus, il est, à de rares exceptions près (gluten), destiné à l'alimentation

animale et suivi à ce titre dans le cadre du bilan fourrager. Par ailleurs, contrairement au produit principal, le coproduit n'entre pas, dans la quasi-totalité des cas, dans la détermination de la consommation humaine qui constitue l'un des objectifs prioritaires des bilans d'approvisionnement. Par construction, les coproduits ne sont pas suivis dans les bilans agrégés. Mais lorsque le coproduit présente un intérêt, par exemple les tourteaux issus de la trituration des graines oléagineuses, c'est la méthodologie des bilans simples séparés qui est retenue.

70 bilans alimentaires pour Eurostat

Réalisés par le SSP et la DGDDI pour le vin, 70 bilans alimentaires offrent, en quelques chiffres, une vue synthétique des grandes productions agroalimentaires françaises et de leurs débouchés : alimentation humaine, alimentation animale.

Le bilan du vin est le seul bilan sous règlement, et fait l'objet d'une diffusion restreinte à Eurostat (il n'est pas publié sur le site).

Le bilan des ressources fourragères n'est plus demandé par Eurostat aux Etats membres. En France, son traitement a été amélioré en 2010, en y intégrant la ventilation par espèce animale, et est publié sur le site.

Céréales : blé tendre blé dur seigle et méteil orge avoine maïs grain autres céréales	Riz : riz paddy riz décortiqué riz usiné brisures de riz total	Pommes de terre : hâtives aut res féc ule total	Légumes secs : pois poi s chiches fèv es et féveroles	
Graines et fruits oléagineux : colza tournesol soja autres	Graisses et huiles végétales (campagne) : colza tournesol soja autres	Tourteaux : colza tournesol soja autres	Olives : fruit huile grignon	
Graisses et huiles végétales (année civile) : colza tournesol soja olives autres	Graisses et huiles préparées : margarine autres graisses préparées			
Viandes : bovins porcs ovins, caprins équidés volailles abats autres total	Œufs : à couver autres total	Lait et produits laitiers : lait et babeurre produits frais lait cru lait concentré beurre fromage fromage fondu poudre écrémée poudre non écrémée	Graisses et huiles d'animaux terrestres : bovins porcs autres	Graisses et huiles d'animaux marins : mammifères marins poissons
Légumes : choux-fleurs tomates	Fruits : pommes oranges			

fraîches tomates transformées	pêches poires raisins frais			
Sucre et produits sucrés : betterave sucrière canne à sucre sucre miel				
Ressources fourragères : bovins porcs ovins, caprins équidés volailles autres				

Champ géographique et population

Les chiffres de la population française, qui sont utilisés dans les bilans pour déterminer la consommation annuelle par habitant sont issus des séries de la démographie française (estimations de population et statistiques de l'état civil) établies par l'Insee sur le territoire statistique de la France.

Le territoire statistique de la France comprend la métropole et depuis le 1er janvier 1997 les départements d'outre-mer (DOM). Jusqu'en 2011, il ne comprend pas les collectivités d'outre-mer que sont la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, et les îles de Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Les dates retenues sont le 1er janvier pour les bilans par année de campagne, et le 1^{er} juillet pour les bilans par année civile.

Le calcul de la consommation par tête se fonde sur ces données de population. Les importations et exportations dans les bilans ont été mesurées sur le territoire statistique de la France. A partir de 1997, on ne comptabilise donc plus comme importations ou exportations les échanges entre les DOM et la métropole. Les échanges extérieurs des années antérieures à 1997 n'ont pas été rétropolés au champ élargi aux DOM (sauf pour les viandes et les œufs pour lesquels une rétopolation a été faite sur 1996), l'impact de la réforme étant relativement limité pour la plupart des produits agroalimentaires.

Les données relatives aux échanges extérieurs de la France avec ses partenaires de l'Union européenne (UE) sont établies en fonction du contour de l'Union lors de la période sur laquelle porte le bilan. En conséquence, pour les séries historiques, les données relatives aux échanges de la France avec l'UE portent sur un contour variable.